

MAIRIE DE NARBONNE

PARRAINAGE REPUBLICAIN



C'est quoi ?



Le parrainage républicain est destiné à faire entrer un enfant mineur dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Cette démarche n'a **aucune valeur juridique.**



Qui peut faire la demande ?

Les parents, le père et/ou la mère, domicilié(s) sur la commune.

MAIRIE DE NARBONNE

PARRAINAGE REPUBLICAIN



Où et Comment ?

• Retrait du dossier

- Soit en téléchargeant le dossier sur **www.narbonne.fr**
- Soit en se rendant à l' Hôtel de Ville, service Etat-civil du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h

• Pièces à fournir

- Photocopie du justificatif de domicile des parents (père et/ou mère).
- Photocopie des pièces d'identités des parrain/marraine.
- Acte de naissance de l'enfant

• Dépôt du dossier

- Il se fait sans rendez-vous au service cité ci-dessus.

Combien ça coûte ?

Il s'agit d'un acte gratuit.

Délai ?

Suivant la date de la cérémonie choisie.

N.B.

Pour plus de renseignements, contacter le service Etat-civil au 04.68.90.30.36 - etatcivil@mairie-narbonne.fr